

Offre exclusive

02 au 31 mars 2025

boulanger
LE CLUB
INFINITY⁽¹⁾

6 mois Club Infinity offerts sur les Xiaomi Pad 7*



Ajouter votre produit au panier.

Si vous êtes déjà adhérent à l'un de nos programmes de fidélité **Club**, **Club+** ou **Le Club infinity** :

- **Connectez-vous à votre compte**, une fois votre panier validé, vous serez remboursés de la somme équivalente à 6 mois d'adhésion.

Si vous n'êtes pas encore adhérents à notre programme de fidélité:

Merci de vous rendre en magasin

Références concernées : 1218638 1218639 1218640

(1) Boulanger Le Club Infinity est un contrat d'assurance

En adhérant à l'assurance Club INFINITY, vous bénéficiez d'avantages offerts par Boulanger. L'assurance Club INFINITY est un Contrat d'assurance collective de dommages n° 4033 : souscrit par Boulanger SA au capital de 40 611 564€ - 347 384570 RCS Lille Métropole- Siège social : 1 Avenue de la Motte 59810 LESQUIN, par l'intermédiaire de Cofidis SA à directoire et conseil de surveillance au capital social de 67 500 000€ situé Parc de la Haute-Borne, 61 avenue Halley, 59866 Villeneuve d'Ascq Cedex, immatriculé au RCS de Lille Métropole sous le numéro 325 307 106 et immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 023 493 agissant en qualité de Courtier d'assurances distributeur, auprès de CARDIF Assurances Risques Divers, entreprise régie par le Code des Assurances. La gestion du contrat n°4033 est déléguée à la société Karapass Courtage : Société par actions simplifiée au capital social de 8 640 000€ - siège social : 93 rue Nationale 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 384 681 904 et à l'ORIAS sous le numéro 10 055 055, en qualité de Gestionnaire. Le contrat est distribué par Boulanger SA dans les conditions prévues à l'article L 513-1 du Code des Assurances.

6 mois offerts (1 univers) soit 59.94€

zimm 1219026